

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que, lors de sa séance du conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2022 à 19 h 00, laquelle sera tenue par visioconférence webdiffusée, les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Une demande d'autorisation d'usages conditionnels visant à exercer l'usage «bureau» dans la section «garage» au rez-de-chaussée et l'usage «restaurant» dans le local voisin situé à l'intersection de la ruelle, pour la portion du bâtiment situé au 764-766, rue de Bellechasse. Le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1229444001]

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 26 janvier au 9 février 2022, inclusivement.** Toute personne intéressée pourra transmettre pendant la période précitée des commentaires ou questions par écrit, de la manière suivante :

- en complétant le formulaire sur le site : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie-5585>
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffe-rpp@montreal.ca ;
- par la poste, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **9 février 2022 avant 16 h 30** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse concernée ou le numéro du dossier doivent également être mentionnées.

La documentation afférente à cette demande peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante :
<https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie-5585>.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à louis.bastien.lapierre@montreal.ca en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 25 janvier 2022.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

----- Pour fins administratives seulement -----

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante ; conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-142)*.

Affichage au bureau d'arrondissement en date du 25 janvier 2022.

ET

Publication sur le site internet de l'arrondissement et sur Twitter en date du 25 janvier 2022.

Fait à Montréal, ce 25 janvier 2022.

Secrétaire d'arrondissement